

CSAD du mardi 11 mars 2025

Présent.es :

Administration :

- Mme POGLIO, Directrice de la Dsden de la Sarthe
- Mme RIOU, Secrétaire générale de la Dsden de la Sarthe
- Mme CHANCEREL, Cheffe de la Division des établissements scolaires du second degré « DESCO »
- Mme LE-GOURRIEREC, Référente collège, gestion des moyens
- M. DENIAU, Référent lycées, gestion des moyens

Organisations syndicales :

CDFT : Mme LOUTELLIER

FO : M. BEZIER

FSU : Mme PEREIRA, M. SAMSON, M. MAUTOUCHET, Mme LACHENDROWIECZ, M. MARGANNE, M. BEZANNIER

UNSA : Mme LOOTEN, Mme LALLIER

[ce qui est entre crochets et en italiques] correspond à des choses qui n'ont pas été exprimées lors du Comité Social d'Administration Départemental. Nous mettons des compléments d'informations que nous jugeons utiles aux collègues qui liront ce compte-rendu pour mieux comprendre la situation de l'Education en Sarthe, pour pouvoir affiner eux aussi leurs actions et interventions au sein des C.A. de leur établissement par exemple.

Début à 9h09

Secrétariat de séance : UNSA

Lecture de la déclaration liminaire de la FSU : voir en dernière page

I- Suppression et fermeture des postes

Dès octobre, avec le constat des effectifs dans les collèges et lycées, la Dsden se lance dans la préparation de la rentrée suivante. Le vote du budget par l'assemblée nationale à l'automne permet de faire descendre les moyens dans les rectorats et les dsden, avant d'être transmis aux établissements en janvier. Ensuite, calendrier connu avec les C.A. des collèges et lycées.

A) A l'issue des C.A. des établissements, la Dsden présente à ce CSAD, pour la rentrée 2025 :

Présentation par la Dsden de ce qui suit

- 3 créations d'Ulisis ont été actées par les 3 C.A. des collèges concernés : J. BAKER au Mans, Arnage et Loué.
- 16 créations de postes en collège/lycée + 3 créations de postes pour les 3 ULIS => 19 créations
11 créations en collège, 3 en lycée pro, 5 en LGT

- 19 suppressions de postes :
7 suppressions en collège, 1 en lycée pro, 11 en LGT.

La dotation du département reçue du rectorat prévoyait :

- moins 3 ETP en collège : en excluant la création des 3 postes d'Ulis, il y a eu 8 créations de postes en collège pour 7 suppressions => 1ETP en plus finalement sur les collèges.
- moins 6 ETP en lycées : les -6 ETP sont bien supprimés en LGT.

En majorité, les suppressions de postes ne touchent pas des collègues en activité et concernent des postes neutralisés depuis longtemps ou des postes sans personne nommée dessus. Les 19 suppressions génèrent toutefois 4 mesures de carte scolaire.

B) Les 4 mesures de carte scolaire du département

Présentation par la Dsden de ce qui suit

- la Dsden y accorde une importance particulière.
- Mesure de carte scolaire au lycée André Malraux d'Allonnes : la Dsden s'est mise en lien avec le rectorat pour accompagner au mieux le/la collègue afin de trouver un poste dans un autre département de l'académie (discipline rare) où le/la collègue réside.
- Mesure de carte scolaire au lycée Paul Scarron de Sillé-le-Guillaume en mathématiques : il y aura au mouvement au moins 6 postes vacants [*ndlr : sous-entendu, le collègue obtiendra un poste en Sarthe au titre de sa mesure de carte scolaire*]
- Mesure de carte scolaire au collège Kennedy d'Allonnes en lettres modernes : au moins 6 postes proposés dans le département.
- Mesure de carte scolaire au collège de la Madeleine au Mans en anglais : au moins 2 postes proposés.

C) Les postes spécifiques

Présentation par la Dsden de ce qui suit

- Besoins insuffisants dans la discipline => suppression au LPO Estournelle de Constant à la Flèche d'un poste en SII
- Suppression d'un poste en PC au collège Courtanvaux de Bessé-sur-Braye
- Suppression d'un poste de coordonnateur Ulis pro au LP Funay-Boucher
- Création au LP Raphaël Elizé de Sablé-sur-Sarthe d'un poste en SII
- Création au LP Funay-Boucher au Mans : diplôme médico social
- Création au collège Costa Gavras du Mans d'un poste « SVT-PC »
- 5 transformations de postes spécifiques en postes ordinaires : 2 au LPO Touchard-Washington du Mans, 1 au LPO de Perseigne à Mamers, 1 au collège J.Weismann du Mans, 1 au LP Jean Rondeau de Saint Calais.

D) Les demandes d'informations formulées par la FSU

Interventions de la FSU dans ce qui suit, sauf quand il est fait mention des autres intervenants.

- La FSU est satisfaite de voir la suppression de postes spécifiques ou de leur transformation en postes ordinaires car ces postes, nombreux à être vacants à l'issue du mouvement, offraient des possibilités de mobilité en moins aux collègues.

Postes spécifiques

* LP Funay-Boucher au Mans : suppression d'un poste de coordinateur Ulis pro.

Dsden : Le proviseur a indiqué que la ressource en interne existait pour occuper cette mission.

* LPO Estournelle de Constant de La Flèche : S2I supprimé. Mais création au LPO Raphaël Elizé de Sablé : un glissement ?

- Dsden : les options et les spécialités peuvent expliquer une fermeture dans un établissement et une ouverture ailleurs selon les choix des élèves/étudiants.

* Collège Costa Gavras au Mans : poste spécifique SVT-PC : s'agit-il d'un retour à la bivalence ?

- Dsden : l'enseignant enseigne actuellement ces deux matières avec son accord (et celui des IPR) et cela lui permet d'avoir un poste à temps plein.

- Unsa : enseigner les 2 matières donne plus d'heures mais ne permet pas forcément d'éviter un CSD.

* Collège Weismann : qu'est-ce qui avait justifié le besoin de créer un poste spécifique en maths, aujourd'hui transformé en poste ordinaire ?

- Dsden : pas d'information. Ce poste a été créé il y a très longtemps. L'origine s'est perdue.

Sur les postes non spécifiques

* Collège Belle-vue de Loué : le poste supprimé de Lettres classiques est celui d'un poste neutralisé.

=> l'option ne reviendra pas. Risque de fuite vers le privé. A-t-on prévu d'autres options pour enrichir la formation ? Même situation au collège Kennedy d'Allonnes : suppression aussi en Lettres classiques.

- Dsden : l'analyse est faite dans les établissements des demandes en latin des familles (plus de besoin de latin à Loué) + le chef d'établissement prend en compte les ressources vacantes dans son établissement => ils font une proposition de suppression de poste qui ne touche pas un collègue en activité dans l'établissement.

- FSU : qu'est-ce qu'on appelle « un besoin » ? A partir de quel seuil d'élèves intéressés supprime-t-on un besoin ? Importance du latin pour certains parcours. A contrario, l'offre reste importante dans le Privé.

- Dsden : des lycées proposent le latin. Donc cela n'empêche pas de faire du latin.

Sur les 400 élèves de prévus en moins à la rentrée 2024 en lycée public, il n'y a eu que 200 élèves de moins => pas de perte d'attractivité du Public et donc pas d'éviction au profit du Privé, qui lui a perdu plus que prévu à la rentrée 2024. [ndlr : la Dsden ne sachant pas pourquoi il y a eu plus d'élèves que prévus en lycée, on ne peut pas formellement dire que l'explication réside dans l'attractivité du public, même si la FSU le souhaite]

- Unsa : au collège de la Madeleine au Mans, plus de professeur de Lettres classiques => plus de demande de latin de la part des familles. Formellement, l'option existe encore au collège.
- Dsden : le pb vient d'un manque de ressources. De moins en moins d'étudiants font des études de Lettres et encore moins font des études de Lettres classiques.
- Unsa : la Madeleine perd du monde. Rivalité avec le collège privé des Muriers au Mans et voisin de la Madeleine. Les 2 établissements perdent des effectifs => les 2 vont se battre pour garder leurs élèves.
- FSU : la situation de la Madeleine est valable globalement. Les familles aiment avoir le choix des enseignements même s'ils ne font pas valoir toute l'offre proposée. Le fait qu'il y ait moins d'élèves par classe est aussi un facteur d'attractivité.
- Dsden : nous agissons dans le cadre de la carte départementale.
- FSU : nous subissons des mesures décidées venant de plus haut. De plus, fermer des postes en Lettres classiques (comme pour d'autres disciplines), c'est vu au Ministère comme un signal pour réduire le nombre de postes aux concours de recrutement des enseignants.

* Le collège Kennedy d'Allonnes : perd 3 postes (Lettres classiques, Lettres modernes, Technologie). Lourd tribut pour un établissement en Rep.

* Lycée Yourcenar au Mans : un poste en anglais neutralisé l'an dernier + un poste bloqué pour un stagiaire en anglais. Quel poste concerne la suppression cette année ?

- Dsden : c'est l'un des deux postes, mais elle n'est pas en mesure de savoir lequel.
- FSU : le lycée voit sa dotation diminuer de façon conséquente => des postes neutralisés puis ensuite supprimés. La baisse empêche de mener la continuité de la politique historique du lycée, celle de groupes réduits en langues vivantes (en lien avec le BTS commerce international).
- Dsden : besoins inférieurs d'où des suppressions. Conscience des difficultés des baisses d'effectifs : plus d'élèves ont souhaité s'inscrire ailleurs qu'à Yourcenar. La Dsden a travaillé avec le chef d'établissement pour améliorer la carte des formations de Yourcenar => option EPS et spécialité EPPCS.
- FSU : la baisse des effectifs est postérieure à la baisse des DHG. Cette baisse a entraîné la fermeture d'options. Cela peut expliquer la baisse des effectifs ensuite.
- Dsden : il faut aussi tenir compte de l'équilibre des orientations post 3e. On assiste à une baisse importante des demandes vers la 2nde GT, ce qui n'est pas mal en soi : les élèves choisissent l'orientation qui leur convient le mieux pour réussir dans l'une des 3 voies. Le travail mené avec les établissements est de veiller à l'orientation permettant aux élèves de développer le meilleur potentiel.

[ndlr : le processus évoqué par la Dsden n'est pas daté. Il n'est en rien évident qu'il s'agisse d'une évolution de la demande des familles. La Rectrice a fait remarquer lors du Comité Social d'Administration Académique (CSAA) de la rentrée 2024-2025 qu'il fallait accorder de l'attention aux refus importants d'accorder le passage en 2nde GT lors des conseils de classes de 3^e. La FSU ne peut que se réjouir de la bonne réception des avis des conseils de classe. Avec le conditionnel de rigueur, la baisse sensible des demandes en 2nde GT peut venir des conditions dégradées d'enseignement dans le Second degré (voire depuis le Primaire) : effectifs plus chargés des classes, des professeurs remplaçants manquants, des programmes maintenus en dépit des protestations des collègues... cela et d'autres mauvaises réformes bloquent la progression des élèves moins favorisés scolairement.]

* Lycée André Malraux d'Allonnes : poste supprimé en Sciences et Techniques de Laboratoire Médical. Cet enseignement est une des originalités du lycée : cette suppression de poste maintient-il l'enseignement ?

- Dsden : oui, l'enseignement se poursuit avec 2 enseignants à temps complet.

* Lycée Raphaël Elizé à Sablé : l'an dernier poste de SII en ingénierie mécanique neutralisé pour création d'un poste en SII option énergie. Aujourd'hui, création d'un poste spécifique : s'agit-il d'une bascule ?

- Dsden : cette bascule est confirmée.

* Lycée Estournelle de Constant de la Flèche : perte de 3 postes dans un contexte où le lycée fait face à une problématique aiguë en matière de santé au travail. Il semblerait qu'il y ait un poste d'EPS gelé. Quand la liste des postes neutralisés sera-t-elle communiquée ?

- Dsden : la liste des postes neutralisés ne peut encore être établie. Les services de la Dsden lancent actuellement le processus pour les désigner pour l'affectation des stagiaires notamment, sur la base de prévisions. Cela se terminera en juin => communication en juin. Au mieux, la Dsden peut donner des éléments de la situation en cours en mars.

- FSU : précise que pour les collègues qui mutent, parfois de façon forcée, ne pas connaître la situation globale des postes dans leur discipline est facteur de stress et de souffrances. Pour les équipes qui vont se lancer sous peu dans la préparation de la rentrée prochaine, n'avoir l'information que tard complique énormément leur travail.

* L'enseignement de l'Allemand en Sarthe : la disparition des postes en Allemand => disparition de l'Allemand et réduction de l'offre éducative. Inquiétude forte de la FSU et la concurrence se fait sentir avec le Privé.

- Dsden : cela rejoint la question des ressources.

- Unsa : au LPO Touchard-Washington, le professeur d'Allemand absent depuis la rentrée n'est pas remplacé.

- Dsden : les services font le maximum pour trouver les ressources (rectorat, Ipr, Desco 72...) mais il n'y a plus assez d'étudiants dans ces disciplines.

- FSU : des parents du collège de Bérengère de Navarre ont contacté le Snes72 pour faire part des non remplacements de professeurs en Lettres, en EPS et en Education musicale. Le Snes 72 a été très surpris de cette prise de contact, car cela n'entre pas dans ses attributions de gérer le recrutement/les manques de professeurs. Ces parents sont inquiets et pourraient engager des recours au tribunal administratif. L'issue peut en être comme dans l'académie d'Orléans-Tours avec la condamnation de l'État et le versement d'indemnisation aux familles.

- FSU : sur les options et les langues, existe-t-il une cartographie ?

Dsden : l'académie offre une carte des options, langues, enseignements de spécialité.

[sur le site du rectorat de Nantes, il existe bien :

- une page pour obtenir la cartographie des langues des collèges et lycées :

<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/poles-et-actions-educatives/cartes-interactives-des-langues-1316906.kjsp>

La Dsden en établit une présentée au CDEN de rentrée

- une page carte des options et enseignements de spécialité dans les collèges et lycées :

<https://www.ac-nantes.fr/options-et-enseignements-de-specialite-dans-les-colleges-et-les-lycees-122233>

Sur cette dernière page, il n'y a aucune donnée sur les collèges.]

E) Echanges sur la situation des Ulis :

- **FSU** : Surprise de l'absence de création dans le secteur Bonnétable, La Ferté-Bernard, Vibraye, alors que les besoins sont importants. Au collège de la Ferté Bernard, 5 élèves n'ont pas de place en ULIS. Il ne reste plus qu'une place au collège de la Ferté-Bernard l'an prochain.

=> Même avec l'accompagnement assuré par les AESH, il faut s'attendre à des difficultés pour les élèves et les collègues dans ces établissements où faute de places, les élèves aux besoins non satisfaits seront scolarisés en milieu ordinaire. (A la Ferté-Bernard, les classes auront 28 élèves ou plus l'an prochain)

- Dsden : la création de 3 Ulis nécessite un accompagnement des établissements. Satisfaction pour d'avoir réussi à créer 3 structures nouvelles. Elle avait détecté auparavant que le secteur du Mans sud, d'Arnage et de Loué avaient des besoins importants.

La Dsden poursuivra l'an prochain avec de nouveaux secteurs : celui de Bonnétable, La Ferté Bernard et Vibraye entrera dans la réflexion et pourrait connaître une transformation dès la rentrée 2026.

- **FSU** : combien de créations d'Ulis prévues au total ?

- Dsden : cela dépend des besoins et de l'évolution des demandes. Pour 2026, ne connaissant pas l'enveloppe budgétaire, impossible de se prononcer. La création d'une Ulis nécessite que les personnels au sein d'un établissement s'approprient ce que cela implique.

Aujourd'hui, sur le 1^{er} degré, l'offre en Ulis correspond aux besoins. Pour le 2nd degré, ce n'est pas le cas.

- Cfdt : pour les Ulis pro, des créations sont-elles possibles ?

- Dsden : il peut tout à fait y avoir des besoins => les services de l'école inclusive étudient tous les besoins.

- **FSU** : la poursuite de la scolarité des Ulis de collège aboutit au lycée. Il faudrait donc engager maintenant la réflexion pour des ouvertures en lycée.

Peut-on avoir les données des élèves qui n'ont pas pu être scolarisés en Ulis et qui ont un accompagnement par une AESH en étant scolarisés dans le milieu ordinaire ? Des événements assez graves à Tolstoi ont eu lieu cette année car la scolarisation en milieu adapté n'a pu être offerte à tout le monde.

- Dsden : la demande d'infos a été entendue. Réponses non possibles aujourd'hui. *[cette demande avait déjà été formulée en questions diverses pour le Cden de novembre 2024 : il n'y avait pas eu de réponse]*

L'objectif de l'enseignement Ulis est de favoriser l'autonomie de l'élève=> difficile de savoir entre le collège et le lycée quels élèves seront autonomes et quels élèves ne le seront pas.

Les notifications de la MdpH prononcent parfois les 2 solutions : l'Ulis, ou l'accompagnement des AESH.

- **FSU** : en Sarthe, il n'existe que des Ulis pro de détermination qui est une classe de transition pour préparer un élève à la sortie du système scolaire. Il n'y a pas d'Ulis pro d'appui comme dans les autres départements : comme pour le collège, les Ulis pro d'appui sont là pour aider des élèves à préparer et à réussir leur diplôme (CAP). Problème de la mobilité pour les élèves : par exemple, des élèves d'Ulis du collège de la Ferté-Bernard ne peuvent aller au lycée de la Ferté-Bernard car ce dernier n'offre pas de CAP => aller dans le privé à la Ferté-Bernard par exemple, ou se rendre au Mans (ce que beaucoup d'élèves ne font pas).

Enfin, la FSU regrette le non respect des textes pour les effectifs des dispositifs Ulis : la Dsden compte 13 places pour les Ulis au lieu des 8.

F) Vote : « êtes-vous favorables aux créations et suppressions de postes ? »

Vote des seules organisations syndicales à mains levées.

- 7 contre dont 6 FSU
- 3 abstentions

II - Scolarisation des élèves allophones

Présentation assurée par la Dsden

* Présentation d'une évolution des effectifs d'élèves allophones (sur les 6 dernières années)

- Depuis 2023, baisse régulière des effectifs. Sursaut au 1^{er} janvier 2025 constaté : 239 élèves.

- Moins de 16 ans : ces élèves sont plutôt dans les collèges de l'agglomération mancelle.
- Pour les élèves de plus de 16 ans, augmentation des effectifs en lycées, en particulier dans l'agglomération mancelle. Au niveau du profil, une hausse des élèves qui n'ont pas été scolarisés auparavant.

* Les établissements pour accueillir les élèves allophones

- Erea Raphaël Elizé de Changé :

Dispositif MAST : Mesure d'Accompagnement Scolaire et Temporaire qui fonctionne par semestre avec 24 places => sur l'année, 48 élèves scolarisables.

- Un Pole allophone au lycée Touchard Washington qui accueille 12 élèves/semestre

Des dispositifs localisés selon les besoins dans les établissements concentrés :

- au Mans : collèges Roger Vercelet, Berthelot, Costa Gavras, J. Baker / LP Funay-Boucher
- A Arnage : collège Lefeuvre / Lycée Claude Chappe
- A Sablé-sur-Sarthe : collèges Reverdy, Veil
- A la Flèche : collèges du Petit Versailles et du Vieux Chêne

* Moyens dédiés à la prise en charge :

- coordination 1^{er} et 2nd degré : un ETP

- 2 chargées de mission, chacune à mi-temps (une pour le niveau collège avec une collègue du 1^{er} degré, une pour le niveau lycée avec une collègue du 2nd degré). Entre autres, elles assurent des formations auprès des équipes.

- 60 HP et 17 HSA pour les collèges

- 24 HP, 18 HSA pour les lycées (hors Erea de Changé)

- 24HP pour la Mast de l'Erea de Changé.

* Prise en charge des élèves allophones

- Casnav 72 pour l'accueil

- pour les plus de 16 ans, évaluations « diagnostic » assurées par le CIO

- pour les moins de 15 ans, évaluations faites par les enseignants

=> les évaluations entraînent une réunion à la Dsden qui détermine l'affectation dans les différents établissements et la mise au point des parcours particuliers pour ces élèves.

* demandes de la FSU :

- pour les élèves de moins de 15 ans évalués par les enseignants, comment ces évaluations se font-elles ? Ces enseignants disposent-ils d'un temps spécial ou le font-ils sur leurs heures habituelles de cours comme nous l'avons déjà vu ?
- Dsden : pas de réponse particulière apportée mais Dsden désireuse d'être informée sur ces situations particulières.
- Les moyens attribués aux élèves allophones en volume horaire ont-ils augmenté par rapport à l'an dernier ?
- Dsden : nous sommes dans des moyens stabilisés sachant qu'on connaissait une baisse des effectifs.
- Dans les collèges Reverdy et Veil de Sablé, on s'interroge sur la façon dont on notifie les établissements des moyens accordés pour la scolarisation des élèves allophones. Les collègues soulignent que c'est difficile à comprendre.
- Dsden : HSE + affectation d'une enseignante du 1^{er} degré pour cette mission.
- FSU : formule cette remarque. Dans le cadre des contrôles continus pour les examens, il n'est pas simple d'évaluer correctement ces élèves qui suivent des cours ailleurs [*et qui sont gênés pour les travaux faute de maîtriser encore bien la langue française*]

III – Réponses aux questions diverses posée par la FSU

Les autres organisations syndicales n'ont pas posé de questions diverses.

1) Pourriez-vous nous communiquer la liste des postes neutralisés pour la prochaine rentrée ?

- Dsden : ils seront communiqués en juin car le travail est en cours.

2) Nous constatons que votre document ne mentionne aucun poste POP. Est-ce que les chefs d'établissement sarthois n'en ont pas demandés cette année ?

- Dsden : Circulaire envoyée en septembre 2024. Ces postes relèvent du mouvement national. 4 postes qui sont les mêmes que l'an dernier, faute d'avoir été pourvus : 1 au LPO Touchard-Washington, 1 au LPO Le Mans Sud (carrosserie), 2 au LP Funay-Boucher (peinture, génie thermique). S'ils ne sont pas pourvus, ils peuvent être demandés en intra.

3) Y a-t-il des projections sur les postes bloqués pour les stagiaires à mi-temps et à temps complet ?

- Dsden : ils seront présentés en juin car travail en cours.

- Fsu : pour les équipes, c'est difficile d'organiser l'année suivante sans cette information, ne serait-ce que pour le choix du tuteur des collègues stagiaires.

- Dsden : essaie d'anticiper au mieux avec des contraintes de calendrier et des infos qui se fiabilisent en fin d'année.

- Fsu : cela bloque aussi des postes dans le cadre du mouvement intra.

4) Pourquoi des professeurs non-titulaires ont-ils été affectés sur des postes complets qui auraient pu passer au mouvement ?

- Dsden : de façon générale, la non-présentation d'un poste au mouvement est liée à l'incertitude sur le devenir futur de ce poste (et donc sur le devenir du titulaire qui l'obtiendrait)

- Il peut y avoir des temps partiels, des décharges... => préférence pour les BMP

- les BMP ne sont prévisibles qu'après le mouvement intra, de même que les départs en retraite qui peuvent n'être connus que très tardivement.
- **FSU** : départs en retraite sont-ils anticipés et actés en mars ?
- Dsden : la majorité est actée, mais c'est un droit pour l'agent de se déterminer qu'au dernier moment.
- **FSU** : quand il y avait un volume de TZR suffisant en Sarthe, cela permettait d'avoir une réactivité importante des services pour affecter là où il y avait des besoins.

5) Quels sont, actuellement, pour les collèges, pour les lycées généraux et technologiques et pour les lycées professionnels, les besoins en remplacement de professeurs qui ne sont pas satisfaits ? Quelles sont les disciplines concernées ?

- Dsden : évoque des situations *[et pas une synthèse générale chiffrée]*

Lycée Bellevue du Mans : il manque des professeurs en Lettres classiques et SVT

Collège Bérengère De Navarre du Mans : il manque des professeurs en Lettres, Musique, EPS

LPO Perseigne de Mamers : manque de professeur en EPS, Economie Gestion

Collèges de Marolles-les-Braults, Sillé-le-Guillaume, Cérans-Foulletourte : BMP en Lettres modernes sans professeur => solutions en interne *[sous-entendu les remplacements de courte durée qui n'ont rien de courte durée dans les faits. Parler de remplacements de courte-durée permet de mettre dans une autre catégorie statistique les postes sans professeurs remplaçant]*

En Lettres et en Education musicale : malgré le travail important, difficulté de trouver des ressources faute d'étudiants en nombre suffisant dans ces disciplines à l'université.

- **FSU** : combien de personnes recherchées activement ?

- Dsden : les besoins évoluent. En Lettres, 8-10 besoins avec des quotités ≠ (4h par exemple => ce n'est donc pas forcément en personne supplémentaire à recruter que la question se pose)

- **FSU** : revenir à des volumes de TZR suffisant pour assurer ces petites quotités horaires dans les établissements éloignés du Mans.

- Dsden : le problème est plus large que cela en Lettres, car il n'y a plus de candidats.

- **FSU** : cela recoupe l'attractivité du métier. S'il n'avait pas été si dévalorisé financièrement, l'attractivité serait plus forte et les étudiants seraient peut-être plus nombreux dans ces filières avec le débouché intéressant de l'enseignement.

- Dsden : le problème de la baisse d'attractivité du métier d'enseignant touche un grand nombre de pays. La rémunération n'est pas la seule cause de la désaffection des étudiants.

[Cela est vrai, mais l'ampleur est bien moindre qu'en France et ne désorganise donc pas le système comme chez nous]

Le Rectorat a beaucoup travaillé avec les départements sur le remplacement. Dans la quasi totalité des disciplines, cela fonctionne.

6) Pourquoi n'existe-il qu'un seul Dispositif d'Auto-Régulation (DAR) en Sarthe pour le Second degré au sein d'un établissement privé ?

- **FSU** : DAR : s'adresse à des élèves avec des troubles spécifiques (troubles autistiques) pour être scolarisés. Dans le 1^{er} degré, les Unités d'enseignement autisme se rapprochent le plus du dispositif DAR.

- Dsden : il n'en existe qu'un dans un établissement privé. Pour mettre en place ce dispositif dans le Public, le Rectorat n'a pu trouver de partenaires jusqu'à maintenant. En 2026, avec des partenaires, on espère l'ouverture d'une telle structure dans le département.

7) Vis-à-vis des familles mécontentes et du grand public, les Services académiques pourraient-ils utiliser les formulations suivantes :

- a. « le manque du professeur remplaçant » en lieu et place de « l'absence du professeur »
- b. « le manque de professeur » ou « le manque d'AESH » en lieu et place de « l'absence de professeur » ou « l'absence d'Aesh » quand le défaut de recrutement est la cause d'un défaut de service rendu au public.

- Dsden : il n'y a aucune stigmatisation liée à l'absence d'un professeur. Nous pouvons avoir une réflexion sur la façon de l'exprimer.

- Fsu : remontées de terrain qu'on observe, discours tenus dans les médias. Le fait est que systématiquement le grand public parle « d'absentéisme des professeurs ». Cela peut exister de la part des élèves de façon récurrente et ± volontaire. Mais ce n'est pas du tout ce qui se passe avec les collègues.

- Dsden : réflexion entendue au niveau académique. La Rectrice y est sensible aussi. On connaît les motifs différents et légitimes qui expliquent qu'un enseignant ne soit pas devant une classe.

8) Vis-à-vis des familles et des élèves, les Services académiques de la Sarthe pourraient-ils faire remonter au Rectorat la demande suivante : dans les emplois du temps sur Pronote, pourrait-on avoir la mention « activité extérieure » en lieu et place d'«absence ...» ? (Activité extérieure désigne autant les sorties, les formations, les instances, les réunions...)

- Dsden : ne peut pas changer la configuration de l'application. Elle prend en compte ce sujet de terminologie car elle mesure bien comment des usagers parlent d'absentéisme des professeurs. Mais cela relève d'un niveau plus large que le département du 72.

- FSU : on entend des familles reprocher des absences. C'est dommage qu'il n'y ait pas dans Pronote la possibilité de changer les choses. Un collègue non remplacé => sur pronote, son nom apparaît tout le temps. Le changement de libellé est important à la fois pour les collègues et pour les usagers.

- Unsa : met un bémol car cela protège beaucoup les collègues. Si on nomme autrement des absences comme « accompagnement sortie », cela stigmatiserait les absences mentionnées comme telles (=sans changement de terminologie).

- Dsden : sensible aussi à cette dimension de stigmatisation possible, d'autant qu'on voit des familles intrusives qui cherchent à connaître les motifs.

9) Madame la Directrice des services académiques, pourriez-vous, en lien avec Madame la Rectrice, vous saisir de l'Article R421-19 du Code de l'Education, afin d'« assister aux réunions du conseil d'administration » du lycée Touchard-Washington et de prendre la mesure de la situation ?

- Dsden : le choix a été fait d'une visite de la Formation académique Spécialisée en Santé et Sécurité au Travail avant d'entreprendre d'autres démarches.

[cela implique que cette démarche de venir au C.A. est possible et n'est pas dans le principe exclue. Le rectorat et la Dsden ont préféré faire autre chose d'abord !]

- FSU : quand aura-t-elle lieu ? L'an dernier, cette visite devait exister mais n'a pas eu lieu.

- Dsden : délégation composée mais n'a pas de date précise de visite à donner

- FSU de façon amère : visite qui aurait lieu en juin avant le départ du chef, quand même !

Fin du CSAD à 11h09

CSAD du 11 mars 2025
Déclaration liminaire de la FSU



Madame la Directrice des services académiques,
Mesdames, Messieurs des services académiques,
Mesdames. Messieurs les représentants des personnels,

Nous sommes aujourd'hui réuni.es pour préparer l'année scolaire 2025-2026. Pour nous, représentant.es de la FSU, nous pensons que « préparer » n'est pas le bon mot, tant il est impossible, avec les politiques constantes de nos nombreux ministres, de faire en sorte que tout soit prêt dès le 1^{er} septembre 2025.

- L'arrêté essentiel devant remplacer celui non réglementaire du « choc des savoirs » est toujours attendu, alors même que tous les C.A. des EPLE ont planché sur les TRMD.
- 3 000 candidats de moins aux concours d'enseignant en 2025 : les manques se poursuivent.
- Les services administratifs n'ont pas plus de moyens pour mener à bien le mouvement, en particulier quand la baisse des moyens horaires amène à généraliser des « bouts d'heures » d'enseignement dans les établissements, bouts dont ni les titulaires ni les non-titulaires ne veulent.
- Des moyens toujours insuffisants pour l'accompagnement pédagogique et médico-social d'élèves à besoins spécifiques, qui n'ont, à ce jour, pas tous des prises en charge appropriées.

Nous sommes conscient.es que ces décisions ne relèvent pas des services académiques de la Sarthe. Mais chaque agent.e est fondé.e à dire que l'intérêt du Public que nous servons n'est plus satisfait et à le faire entendre au pouvoir politique.

Tant que nos Ministres persisteront dans leurs erreurs, dans la mise en œuvre du Service Public de l'Education, aucun CSAD ne préparera ou « mettra en état de remplir sa destination » (dictionnaire du Cnrtl) les collèges et lycées sarthois. Aucune rentrée ne donnera à tous les élèves scolarisés « les conditions nécessaires à leur développement » (préambule de la Constitution du 27 octobre 1946).

Les effectifs des classes des collèges le montrent. En nous fondant sur les données des CDEN de rentrée, hors enseignement prioritaire, on constate qu'il suffirait de peu pour améliorer sensiblement les conditions d'enseignement et de travail, comme pour les 6^{èmes}. En 2022-2023, on comptait 4421 élèves de 6^{èmes} pour 182 divisions avec 44,6 % d'élèves scolarisés dans une division de 26 élèves ou plus. En 2023-2024, avec une baisse démographique qui ne concerne pas les 6^{èmes}, on dénombre 4494 élèves et 184 divisions. Malgré 73 élèves supplémentaires, il suffit de 2 divisions et des effets de seuil, pour faire passer à 39,7 % le nombre de 6^{èmes} scolarisés dans une classe de 26 élèves ou plus. Ce ne serait donc ni déraisonnable, ni ruineux pour les finances publiques, que d'ajouter quelques divisions pour assurer de bonnes conditions d'étude et de travail. Tout l'inverse de ce qui a été fait pour 2024-2025 et ses 4530 6^{èmes}. Avec 36 élèves de plus par rapport à l'an dernier, le nombre de divisions est redescendu à 182. Et nous avons donc 50,5 % des 6^{èmes} dans une classe de 26 élèves ou plus cette année.

Ainsi, lorsque la FSU réclame des moyens, elle n'exige pas la lune. Elle le fait avec raison gardée. Elle le fait aussi en toute légitimité. La FSU est la première organisation représentative des personnels d'éducation et d'enseignement. Nos demandes et nos actions, en cette instance sont réalistes, attendues et à même d'améliorer la qualité du Service Public de l'Education en Sarthe. Il serait grand temps de les respecter.